TARIFS TRANSACTIONS IMMOBILIERES et ADMINISTRATIONS DE BIENS

Applicable à compter du 01/11/2023

HONORAIRES DE LOCATION

➔ **A USAGE D'HABITATION**

Honoraires « Locataire » : Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail = 8€/m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée = 3€/m² TTC
Le montant total de ces honoraires est plafonné à un mois de loyer hors charges

Honoraires « Propriétaire » : Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail = 8€/m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée = 3€/m² TTC
Le montant total de ces honoraires est plafonné à un mois de loyer hors charges

➔ **A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL**

16.66% HT soit 20% TTC du montant du loyer annuel sur la première année

HONORAIRES TRANSACTION

PRIX MAXIMUMS PRATIQUÉS EN POURCENTAGE T.T.C A LA CHARGE DU VENDEUR*
*Sauf stipulations contraires prévues au mandat

MOINS	**DE**	**50 000**	**10 %**
Avec un minimum de perception de 3 500 €			
50 001	**A**	**100 000**	**9 %**
Avec un minimum de perception de 5 000 €			
100 001	**A**	**150 000**	**8 %**
Avec un minimum de perception de 9 000 €			
150 001	**A**	**250 000**	**7 %**
Avec un minimum de perception de 12 000 €			
250 001	**A**	**400 000**	**6 %**
Avec un minimum de perception de 17 000 €			
400 001	**A**	**PLUS**	**5 %**
Avec un minimum de perception de 22 000 €			

Estimation du bien : 120,00 €uros HT

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

GESTION : 6,5% HT soit 7,8% TTC du montant des encaissements

- Vacation horaire : 60 € H.T
- Relance du locataire en lettre simple : 4 € H.T (charge bailleur)
- Relance du locataire en lettre recommandée avec AR : 10 € H.T (charge bailleur)
- Constitution / gestion /suivi du dossier contentieux ou travaux : vacation horaire (charge bailleur)
- Etablissement des diagnostics obligatoires pour la location : 30 € H.T (charge bailleur)
- Honoraires sur travaux (travaux supérieurs à 1 500 € HT) : 3 % HT sur travaux HT (charge bailleur)
- Modification du bail, rédaction d'avenant : 100 € H.T (charge demandeur)
- Frais de résiliation : 100 € H.T (charge bailleur)

OPTION : *Garantie des loyers impayés = 2,5% TTC du montant des encaissements
*Assurance PNO (propriétaire non occupant) = 63€/an (tarif 2022)

Un Contrat type de Gestion, détaillant toutes les prestations, est à votre disposition sur simple demande

HONORAIRES DE SYNDIC

- 200 € par lot H.T maximum avec un minimum de perception de 1600 € H.T pour copropriété de moins de 8 lots (frais administratifs inclus),
- Honoraires de mutation : 316.67 € H.T,
- Vacation par heure : 60 € H.T,
- Honoraires sur travaux : 3% H.T maximum sur montant H.T (minimum forfaitaire 50 €uros H.T)
- Remise du dossier au successeur : 800 € H.T + 15 € H.T par lot
- Convocation et tenue AG Extraordinaire : 200 € H.T + 15 € H.T par lot

Un Contrat type de Syndic, détaillant toutes les prestations, est à votre disposition sur simple demande

L'IMMOBILIER DEPUIS 1963

SAS au capital de 8000 euros - RCS Limoges 453 091 977 - SIRET : 453 091 977 00026 - Code APE 6831Z
Carte professionnelle n° CPI 8701 2018 000 032 626 délivrée par la CCI de LIMOGES
Garantie financière : CEGC - RCP : ALLIANZ